



Exposition au bruit au sein des services de néonatalogie

Dès le cinquième mois de grossesse, les fœtus perçoivent les sons. Les nourrissons, y compris les prématurés, sont donc sensibles aux bruits dès leur naissance. Un bruit excessif peut avoir des conséquences néfastes pour le nourrisson tout comme pour l'enfant ou l'adulte. Ces effets délétères ne se limitent pas au seul système auditif: le bruit perturbe notamment le sommeil, impacte les systèmes cardiovasculaires, endocrinien et immunitaire.

L'ARS du Centre a réalisé dans le courant de l'année 2011 plusieurs séries de mesure du bruit dans les services de néonatalogie des Centres hospitaliers d'Orléans et de Châteauroux.

L'ARS du Limousin a engagé une démarche similaire sur son territoire.



— Exposition au bruit des nouveau-nés dans les services de néonatalogie



La synthèse des résultats est présentée dans une plaquette d'information. Les résultats des mesurages montrent que les niveaux sonores, bien que comparables à ceux observés dans des maternités similaires, restent très supérieurs aux valeurs guides. Des préconisations sont ainsi formulées pour limiter ces dépassements.

Afin d'améliorer la situation, l'ARS du Centre souhaite développer auprès des équipes soignantes des formations sur la réduction du bruit au sein des établissements de santé. Une première formation s'est tenue à l'Hôpital Trousseau le 22 novembre dernier.

Dans le prolongement, la société Française de néonatalogie a mis en place en 2012 un groupe de réflexion et d'observation des nouveaux nés dont l'ARS Centre est associé concernant l'environnement physique lié au bruit. Enfin, ce sujet devrait être inclus dans le prochain programme des travaux du Conseil National du Bruit.

Contacts :

ARS Limousin

Dominique François - Tél. : 05 55 11 54 53
e. mail: dominique.francois@ars.sante.fr
Marc Gibaud - Tél. : 05 55 11 54 25
e. mail: marc.gibaud@ars.sante.fr

ARS Centre

Gilles Souet - Tél. : 02 38 77 34 05
e. mail: gilles.souet@ars.sante.fr
Christophe Corbel - Tél. : 02 38 77 47 95
e. mail: christophe.corbel@ars.sante.fr

Vous pouvez télécharger les documents à l'adresse suivante :

www.ars.centre.sante.fr/Etude-relative-a-l-exposition.152722.0.html



Les DJ's sensibilisés aux risques auditifs

En plein cœur de Lyon, depuis 2001, des DJ's en activité dans les discothèques de la France entière viennent se professionnaliser et préparer, en alternance, le seul diplôme reconnu par l'Etat permettant de devenir DJ professionnel.

Dans le cadre de ce cursus tous les élèves doivent assister à une conférence obligatoire destinée à les sensibiliser à la gestion de leur capital auditif. « En effet, les professionnels du son sont particulièrement touchés au cours de leur carrière, s'ils ne se protègent pas, par des troubles de l'audition: acouphènes, hyperacousie et pertes auditives précoces. Les DJ's